



CAPL n°2 de recours en notation du 19 septembre 2014

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Madame la Présidente,

2013 a vu l'application de la réforme de l'entretien professionnel.

Cette réforme, comme beaucoup d'autres, a été mise en place dans la précipitation, l'absence de discussions et de concertation. Ce passage en force de la Direction Générale, n'a pas été sans conséquences désastreuses pour les acteurs chargés de son application.

Aujourd'hui encore, les commissions se réunissent dans l'urgence, les délais ne sont pas respectés, et les documents sont transmis aux organisations syndicales moins de 8 jours avant la réunion. Les difficultés à respecter les délais à tous les niveaux de la procédure persistent.

Aujourd'hui même, alors que nous sommes réunis en CAP locale n°2 d'appel de notation, sont convoquées pour la semaine prochaine les « CAPistes » nationaux.

Qu'advient-il du délai de 15 jours auquel ont droits les cadres B qui feront appel en national?

Quant à nous, représentants du personnel élus et siégeant dans cette commission, nous avons pris connaissance de l'ensemble des dossiers l'avant veille de cette réunion. Ce n'est pas sérieux !

Cette situation pénalise les agents concernés.

La CGT ne saurait cautionner cet état de fait. Aussi, émet elle des réserves quant à la validité des décisions qui seront prises ce jour.

La représentante titulaire élue de la CGT Finances Publiques :

Annick DURIEZ